
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2018- 36 DU 13 SEPTEMBRE 2018

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt, d'un montant de cent trente-huit millions (138 000 000) d'euros équivalant à cent soixante-dix millions (170 000 000) de dollars US, soit quatre-vingt-dix milliards cinquante millions (90 050 000 000) de francs CFA, signé le 14 juin 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement partiel du Programme AQUA-VIE.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 06 septembre 2018 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

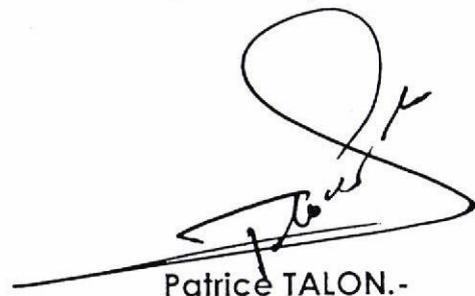
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt, d'un montant de cent trente-huit millions (138 000 000) d'euros équivalant à cent soixante-dix millions (170 000 000) de dollars US, soit quatre-vingt-dix milliards cinquante millions (90 050 000 000) de francs CFA, signé le 14 juin 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement partiel du Programme AQUA-VIE.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 13 septembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

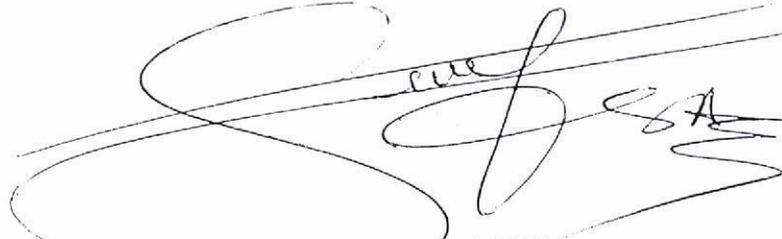
Le Garde des sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,


Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Eau et des Mines,


Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MEM : 2 ; MJL : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; JORB : 1.